



## Dénonciation fraude fiscale

Par **Nicoleta 44**, le **09/04/2020** à **04:55**

Bonjour,

Je suis une ancienne stagiaires pour plusieurs cours de perfectionnement de 3 jours dans le domaine prothésiste ongulaire, j'ai suivi 3 cours et ma fille aussi chez une prothésiste ongulaire qui donne ses cours aux 75017. On a payé 350 e chaque 6 cours, on a reçu juste un simple diplôme qui est pas valable. Elle fait plus de 4 cours par mois avec 6/7 stagiaires en même temps et elle encaissé l'argent par viraments, pay pal ou espèce. Elle déclare juste 1000/2000€ par mois au lieu de 10000/13000€ euro. Où je peux m'adresser pour donner plus d'informations ?

Cordialement Nicole

Par **youris**, le **09/04/2020** à **10:41**

bonjour,

qu'appellez-vous un simpel diplôme non valable.

en règle générale, quand vous faites un stage, vous recevez un attestation et non un diplôme.

comment savez-vous ce qu'elle déclare au trésor public et ce qu'elle gagne en réalité ?

Vous pouvez informer le trésor public mais si les faits que vous dénoncez ne sont pas prouvés, cette personne pourra se retourner contre vous pour dénonciation calomnieuse.

salutations

Par **Visiteur**, le **09/04/2020** à **15:28**

Bjr@vous...Cela peut se faire auprès de l'inspection du travail (Direccte) , le commissariat de police ou le centre des impôts. Le Code du travail établit clairement la liste des gens habilitées à contrôler les entreprises et d'en faire un rapport. Il s'agit notamment des Inspecteurs et contrôleurs du travail, des Officiers et agents de police judiciaire, des Agents des impôts et des douanes, des Agents agrées des Urssaf.